

Travailleur.se sociale

**Grenoble.fr**

Travailleur.se sociale

Référence du poste à rappeler : 4_2022_A_97170**Date limite de candidature : 30-06-2022****Département : DIRECTION GENERALE VILLE RESILIENTE****Direction : Direction Santé Publique et Environnementale****Service : Service Santé Scolaire****Catégorie A****Cadre d'emploi : Assistant socio-éducatif****Fonction : Travailleuse sociale / travailleur social scolaire****Temps de travail : 80 %****IFSE niveau : 7 (450 € Brut/mois)****CDD de 1 an(s) : du 29-08-2022 au 29-08-2023****Lieu des postes de travail : Ville de Grenoble**

CONTEXTE

Le service de santé scolaire, rattaché à la Direction Santé Publique et Environnementale dans le département Ville Solidaire et Citoyenne de la Ville de Grenoble, met en œuvre la politique médicosociale scolaire définie par les élus dans le cadre du Plan Municipal de Santé 2016-2020 et du projet de service : participer à la réduction des inégalités de santé en facilitant l'accès à la santé et à la scolarité, en développant les capacités individuelles et collectives favorables à la santé, en assurant une veille sanitaire et sociale.

Le service est organisé en deux pôles : un pôle médical et un pôle Prévention et Education pour la Santé (PPEPS).

En septembre 19, les Villes de Grenoble et Echirolles ont été labellisées « Cités éducatives » dans le cadre d'un programme national pour les quartiers Villeneuve-Village Olympique.

En février 2022, la dossier de candidature de la ville de Grenoble a été retenu par l'état pour poursuivre et étendre le dispositif Cité Éducative.

L'ambition de ce programme est de mobiliser les acteurs de la communauté éducative pour construire des propositions d'actions en faveur des enfants et des jeunes tout au long de leur parcours et des temps de l'enfant. Le quartier Villeneuve/ Village Olympique est par ailleurs inscrit dans un ambitieux programme de renouvellement urbain dont l'enjeu principal est de renforcer les qualités et l'attractivité résidentielles à travers le développement

d'un éco-quartier populaire.

Pour le service de santé scolaire, ce dispositif vise prioritairement à renforcer l'accompagnement médico-socio-éducatif existant des familles (enfants et parents) les plus vulnérables dont les enfants sont scolarisés sur le secteur 6 de la ville. Ce poste doit permettre, en lien avec l'ensemble des acteurs du secteur, d'accompagner vers les soins et de mettre en place des actions collectives spécifiques.

La santé des enfants concernant en premier lieu les parents, il s'agira également d'impliquer autant que possible les parents dans les différentes actions menées en lien avec les professionnel.le.s du service de santé scolaire, des services de la ville, du CCAS et des partenaires (éducation nationale...)

Le travailleur social est rattaché(e) hiérarchiquement à la responsable du PPEPS.

MISSIONS

1. Renforcer l'accompagnement médico-social des enfants scolarisés dans les écoles labellisées Cité Educative (secteurs 6 & 4) des familles les plus vulnérables

- Faciliter l'orientation vers les soins physiques et psychiques
- Engager un travail éducatif d'accompagnement éducatif avec les familles les plus vulnérables, en complémentarité et en lien avec les acteurs locaux

2. Construire des propositions d'actions (collectives et/ou individuelles) en faveur des enfants et de leurs parents sur des thématiques de santé publique

- Décliner en pistes d'actions concrètes les problématiques repérées par les professionnelles du service de Santé Scolaire - travailleurs sociaux, infirmières, médecins
- Aller à la rencontre des différents acteurs de la communauté éducative
- Créer et/ou se saisir des opportunités pour permettre aux familles du QPV de répondre aux besoins de leurs enfants de façon ajustée, tant en terme d'accès aux soins qu'au niveau éducatif
- Engager un travail éducatif avec les familles, en complémentarité et en lien avec ce qui peut être proposé par les lieux d'écoute et de parole, les Référentes familles des MDH ou les intervenants du PRE ,
- Favoriser le maillage autour des actions collectives avec les autres services de la Ville, du CCAS ou des partenaires extérieurs

3. Assurer en direct la mise en œuvre et l'animation des actions

- Préparer et mettre en œuvre des actions (dans et hors les murs de l'école) visant à faciliter l'orientation des enfants vers les soins physiques et psychiques (problématiques de santé, troubles du comportement, troubles des apprentissages en particulier...)
- Favoriser l'émergence, conduire et suivre des projets de santé communautaire qui favorisent la mobilisation et l'expertise d'usage des habitant.e.s sur des préoccupations partagées par les habitant.e.s
- Contribuer à accompagner et à développer la dynamique partenariale à l'échelle du territoire

4. Divers

- Contribuer aux réunions et groupes de travail transversaux du PPEPS et du service
- Participer à l'élaboration des statistiques du service et du bilan d'activité annuel
- Contribuer et partager le diagnostic avec les acteurs du territoire

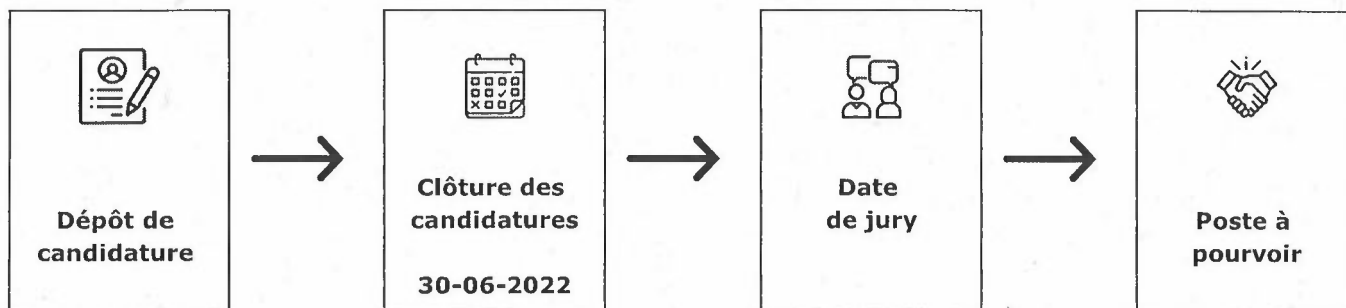
PROFIL

- Vous êtes titulaire d'un diplôme d'état de travailleur social (Educatrice spécialisée, CESF, Assistant.e social.e)
- Vous connaissez l'environnement professionnel des collectivités territoriales et leurs partenaires
- Vous faites preuve d'initiatives et de rigueur et avez une expérience significative de conduite de projets
- Vous savez développer et animer des partenariats divers et travailler en transversalité
- Vous maîtrisez les techniques d'animation de groupe
- Vous êtes sensibilisé aux problématiques de santé publique chez les enfants et aux notions d'éducation et de promotion de la santé
- Vous êtes organisé(e), autonome, et vous savez gérer les priorités
- Vous êtes dans une démarche de reporting sur le suivi et l'avancement des projets
- Vous appréciez le travail en équipe dans un esprit de mutualisation des compétences
- Vous maîtrisez les outils informatiques et bureautiques (Word et Excel)

CONDITION DE TRAVAIL

- Travail en central et sur le secteur 6 de la ville de Grenoble
- Temps de travail annualisé suivant le calendrier scolaire
- Congés obligatoirement pris pendant les périodes de vacances scolaires.
- Remplir les conditions d'obligation vaccinale prévue la loi 2021-1040 du 5/8/2021 relative à la gestion de la crise sanitaire Covid-19

CANDIDATER



Sonia BERNARD, cheffe du service municipal de Santé scolaire-Ville de Grenoble
04 76 03 43 23